

BO N° 48 du 8 décembre 2017

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la(les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Olga Uliyanova et Alexey Ulyanov, Rue Fleurie 3, 1908 Riddes
Situation : Parcelle(s) 5895, folio 15, lieu dit La Cour
Située en zone à bâtir : R3, zone villas
Coordonnées : 583'048 / 113'199
Objet : Rénovation de la maison et transformation de la terrasse
Propriétaire(s) : le requérant
Dossier déposé le 1^{er} décembre 2017

Requérant(s) : Philippe Bertuchoz, Impasse des Chouettes 1, 1908 Riddes
Situation : Parcelle(s) 15032, folio 18, lieu dit Les Pommerets
Située en zone à bâtir : R3, zone villas
Coordonnées : 582'944 / 112'870
Objet : Pose d'une cabane de jardin avec demande de dérogation pour réduction de distances entre deux bâtiments
Propriétaire(s) : le requérant
Dossier déposé le 5 décembre 2017

Requérant(s) Virginie et Joël Rappaz, Rue de la Vouagère 11, 1908 Riddes
Situation : Parcelle(s) 9181, folio 18, lieu dit Longeraie
Située en zone à bâtir : R3, zone villas et habitation collective à aménager
Coordonnées : 583'035 / 112'805
Objet : Construction d'une villa familiale et pose de cabane de jardin avec demande de dérogation pour réduction de distances entre deux bâtiments
Propriétaire(s) : le requérant
Auteur des plans : Debons Architecture SA, Rue du Levant 29, 1920 Martigny
Dossier déposé le 4 décembre 2017

Requérant(s) : T-One SA, par Darioly & Rossini, Rue de la Drague 41, 1950 Sion
Situation : Parcelle(s) 8947, folio 20, lieu dit La Tsoume
Située en zone à bâtir : ZTM, zone touristique mixte
Coordonnées : 584'159 / 110'415
Objet : Création de deux ouvertures en façades nord et est du parking -1 pour sorties de secours de la salle polyvalente
Propriétaire(s) : le requérant
Auteur des plans : Darioly & Rossini SA, Rue de la Drague 41, 1950 Sion
Dossier déposé le 28 novembre 2017

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.